

Le 10 janvier 2022

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 10 janvier 2022, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et conseillères suivants :
M. Simon Breton, Mme Johanne Morin, Mme Annick Lacroix-Maranda,
M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Maryane Bélanger, directrice générale, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-01-01 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
– 13 décembre 2021
5. Comptes à accepter
– Décembre 2021
6. Avis de motion R 379-2022 abrogeant R 342-2020 emprunt promoteur
7. Avis de motion R 378-2022 Emprunt pour travaux de réfection
1^{re} Avenue Ouest, rue Grenier, rue du Pont, 23^e Rue
8. Avis de motion R 377-2022 Code déontologique élus municipaux
9. Avis de motion R 376-2022 Code déontologique employés municipaux
10. Adoption R 374-2021 Utilisation de l'eau potable
11. Adoption R 375-2021 modifiant le R 312-2018 rémunération du maire et des élus
12. Fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection
13. Nomination d'un journalier / opérateur de machinerie — M. Éric Lebel
14. Engament d'un journalier polyvalent — M. Pier-Paul Morin
15. Vente terrain parc industriel – Transport James Veilleux
16. Signataires vente terrain parc industriel — Transport James Veilleux
17. Dérogation mineure — Mme Manon Fortin
18. OMH – Crise du logement
19. Projet CPE — Prix terrain
20. Demande commandites — CPA 2022
21. Pêche en ville 2022

22. Augmentation de la marge de crédit
23. Création d'un comité loisirs
24. Rapports des comités
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 22-01-02 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 et celui de la séance spéciale du 13 décembre 2021 tel que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

- 22-01-03 Il est proposé par Mme Johanne Morin, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de décembre 2021 soient acceptés selon les chèques M2100043 à M2100046, C2100729 à C2100771 et L2100338 à L2100361 pour un déboursé total de 220 702,52 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Greffière-trésorière/Directrice générale

AVIS DE MOTION R 379-2022 ABROGEANT R 342-2020 EMPRUNT PROMOTEUR

Le conseiller, M. Alain Dumas, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 379-2022 abrogeant le R 342-2020 emprunt promoteur.

AVIS DE MOTION R 378-2022 EMPRUNT POUR TRAVAUX DE RÉFECTION 1^{RE} AVENUE OUEST, RUE GRENIER ET RUE DU PONT

La conseillère, Mme Johanne Morin, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 378-2022 concernant un emprunt pour des travaux de réfection de la 1^{re} Avenue Ouest, rue Grenier et rue du Pont.

AVIS DE MOTION R 377-2022 CODE DÉONTOLOGIQUE ÉLUS MUNICIPAUX

La conseillère, Mme Annick Lacroix-Maranda, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 377-2022 concernant le code déontologique des élus municipaux.

AVIS DE MOTION R 376-2022 CODE DÉONTOLOGIQUE EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller, M. Jean-Denis Paquet, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 376-2022 concernant le code déontologique des employés municipaux.

ADOPTION R 374-2021 UTILISATION DE L'EAU POTABLE

22-01-04 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Johanne Morin et résolu unanimement d'adopter le règlement no 374-2021 concernant l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTION RÈGLEMENT R 375-2021 MODIFIANT LE R 312-2018 RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES ÉLUS

22-01-05 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'adopter le règlement no 375-2021 modifiant le R 312-2018 rémunération du maire et des élus.

FONDS RÉSERVÉ AU FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

22-01-06 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Johanne Morin et résolu unanimement que l'on réserve un montant de 10 000 \$ afin de respecter le PL49 qui demande de constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, de favoriser la transparence des décisions des élus municipaux envers les citoyens, de resserrer les règles déontologiques des élus, de pouvoirs élargis accordés à la *Commission municipale du Québec* (CMQ).

NOMINATION D'UN JOURNALIER / OPÉRATEUR DE MACHINERIE — M. ÉRIC LEBEL

22-01-07 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on nomine M. Éric Lebel, au poste de journalier / opérateur de machinerie, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER POLYVALENT — M. PIER-PAUL MORIN

22-01-08 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on engage M. Pier-Paul Morin, à titre de journalier polyvalent, selon les conditions de la convention collective. Une période de probation est effective à compter du 10 janvier 2022 tel que prévu dans la convention.

VENTE TERRAIN PARC INDUSTRIEL — TRANSPORT JAMES VEILLEUX

- 22-01-09 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu que l'on vende à Transport James Veilleux Inc. le lot 6 490 241, d'une superficie de 10 003,3 mètres carrés, situé dans la rue du Parc industriel, au montant de 25 195,57 \$.

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES VENTE

- 22-01-10 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Johanne Morin et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 6 490 241, à Transport James Veilleux Inc., au montant de 25 195,57\$ \$.

DÉROGATION MINEURE — MME MANON FORTIN — 60, CHEMIN DU LAC À FRANCE — LOTS 4 890 930 ET 4 891 438

Nature et effets

Une dérogation mineure est demandée par Mme Manon Fortin pour les lots 4 890 930 et 4 891 438, connus sous l'adresse du 60, Chemin du lac à France, afin de construire un carpot de 14 pieds de largeur à leur nouveau garage de 34 pieds X 36 pieds, permis COL210379. Selon notre réglementation municipale, un porche, un carpot ou un appentis ne doivent pas dépasser 8 pieds de largeur.

Identification du site concerné

Lots no 4 890 930 et 4 891 438 cadastre du Québec,

Le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Manon Fortin.

- 22-01-11 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure pour Mme Manon Fortin au 60, Chemin du lac à France.

OMH — CRISE DU LOGEMENT

- 22-01-12 CONSIDÉRANT QUE chaque organisme pourra, par la suite, demander un budget révisé à la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin de défrayer les coûts estimés et facturés de ce projet spécial de la COVID-19 [contribution SHQ 90 % - contribution municipalité 10 %];

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement d'accepter le 600 \$ de la crise du logement, le budget annuel 2021 — Brigade COVID et la prolongation pour 6 mois en 2022 de la Brigade COVID.

PROJET CPE — PRIX TERRAIN

- 22-01-13 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on fixe le prix de vente d'une partie du lot 5 750 582, dans la rue Dumas, (dimension d'environ 54 m X 44 m) à 32 000 \$ pour un projet de garderie subventionné à l'entreprise 9456-3236 Québec Inc. Cette vente de terrain est conditionnelle à l'acceptation du projet par le ministère de la Famille et le projet doit être réalisé dans les 2 ans suivant la lettre d'acceptation du ministère.

DEMANDE COMMANDITE — CPA 2022

- 22-01-14 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on donne 30 % du coût de l'inscription par enfant demeurant à St-Côme-Linière et inscrit au club de patinage artistique de St-Côme-Linière.

PÊCHE EN VILLE 2022

- 22-01-15 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que la directrice générale, Mme Maryane Bélanger, est autorisée à déposer une demande au programme pêche en ville 2022 et à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

CAISSE DES JARDINS DU SUD DE LA BEAUCE — AUGMENTATION MARGE DE CRÉDIT

- 22-01-16 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Johanne Morin et résolu unanimement que l'on demande une augmentation de notre marge de crédit contractée auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, afin que le montant actuel autorisé de 750 000 \$ soit augmenté à 850 000 \$, et que le maire, M. Gabriel Giguère, et la directrice générale, Mme Maryane Bélanger, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

MEMBRES DES COMITÉS

- 22-01-17 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement de créer un comité de loisirs et que ses membres soient, Mme Annick Lacroix-Maranda et M. Alain Dumas.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 22-01-18 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 24.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 14 février 2022, à la salle Optimiste.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
10 JANVIER 2022**

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Maryane Bélanger
Greffière-trésorière/Directrice générale